Niveau(x) d'enseignement : 7 Numéro EDUQ : 9170825
Centre d'intérêt : 090

Fédération des cégeps.

Avis de la Fédération des cégeps concernant la proposition de plan de développement 1985-1988 soumis par le Fonds FCAC pour l'aide et le soutien à la recherche. -- Montréal : La Fédération, 1983.
13 f. ; 28 cm.

Titre de la couv. Notes bibliogr. au bas des p.

Descripteur(s) : Recherche • Développement • Subvention de recherche • Collégial (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet : Fonds FCAC pour l'aide et le soutien à la recherche (Québec)

Dans cet avis, la Fédération exprime sa satisfaction globale de la reconnaissance officielle qu'octroie aux cégeps le fonds FCAC et des mesures concrètes qu'il propose. La Fédération apporte tout de même quelques suggestions, insiste sur certains éléments de la mission des cégeps et met en relief certains axes du développement du réseau.

Type de document :

9/70825

AVIS DE LA FEDERATION DES CEGEPS

CONCERNANT

LA PROPOSITION DE PLAN DE DEVELOPPEMENT 1985-1988

SOUMIS PAR LE FONDS FCAC

POUR L'AIDE ET LE SOUTIEN A LA RECHERCHE

Décembre 1983

Fédération des cégeps, 500, boulevard Crémazie est, Montréal, (Québec) H2P 1E7 – Tél.: (514) 381-8631

- TABLE DES MATIERES -

Les subventions générales 4

L'administration des programmes 5

L'arrimage entre milieux de recherche et industrie 6

Les Centres spécialisés 7

L'équipement de haute technologie 9

La collaboration collèges-universités-industries 10

La diffusion scientifique 11

Quelques interrogations 12

Quelques amendements 13

C'est avec beaucoup d'intérêt que la Fédération des cégeps a reçu et analysé les propositions pour un plan de développement de Fonds FCAC pour l'aide et le soutien à la recherche.

Nous avons noté avec satisfaction l'ampleur de vue et la précision des orientations dont témoignent le projet qui nous a été soumis, comme la continuité avec les buts et les mécanismes déjà mis en place par les responsables du Fonds. Depuis son implantation, depuis surtout le développement du programme A.C.S.A.I.R. qui nous touche de plus près, nous avons été à même de constater l'importance du Fonds FCAC pour l'avancement de la recherche au Québec et les hauts critères d'excellence qu'il s'est attaché à promouvoir. Le parti-pris de visibilité et de transparence qui en caractérise les actions nous semble un gage éloquent de son adéquation avec les besoins du milieu et du Québec. Plus encore, la consultation qu'il mène sur ses orientations et qui témoigne de sa volonté d'enracinement, nous engage à nous associer du plus près aux objectifs qu'il poursuit. Car, c'est encore par ces objectifs que nous sommes interpellés, reconnaissant au passage, ou à l'étude, l'énorme effort d'intégration des cégeps au milieu de la recherche, qu'a entrepris et poursuit toujours, le Fonds FCAC. Nous sommes particulièrement heureux de l'inclusion des cégeps, à part entière, dans le milieu, relativement fermé, avouons-le, de la recherche de qualité et ce, dès la première définition des "établissements d'enseignement supérieur"[1] pour lesquels, entre autres

---

1. FCAC, Plan de développement, 1985-1988 - Propositions, octobre 1983, p. 1.

sont définis les projets du Fonds FCAC. Nous sommes heureux aussi des propositions relatives à la prolongation d'ACSAIR, dont nous souhaiterions pourtant que les échéances s'harmonisent avec celles du plan qui nous est soumis et, de la nouveauté que représente la possibilité d'intégrer aux cégeps certains chercheurs non-affiliés. Même si nous sentons le besoin d'apporter quelques suggestions, d'insister sur certains éléments de la mission des cégeps et de mettre en relief des axes peut-être méconnus du développement du réseau, nous n'en sommes pas moins globalement satisfaits de la reconnaissance officielle que nous octroie, dans les faits, le fonds FCAC et des mesures concrètes qu'il propose et qui sont susceptibles de favoriser l'émergence et l'affirmation du potentiel scientifique et technologique des cégeps du Québec.

C'est à la lumière de cette adhésion de fonds aux orientations et aux propositions d'action de fonds FCAC qu'il faudra lire les pages qui suivent. Elles se veulent des commentaires, plus ou moins spécifiques, destinés à faire ressortir certaines originalités et caractéristiques des cégeps, originalités et caractéristiques qui, si elles étaient soutenues ou favorisées, permettraient de rendre encore plus disponible le potentiel de recherche de ces établissements.

Les subventions générales

Car nous avons noté qu'il y a une certaine distance entre les énoncés de principe, les intentions qu'ils manifestent et, en ce qui nous concerne, l'ampleur des propositions concrètes qui en découlent. Prenons par exemple, le cas des subventions générales:

> "Le Fonds FCAC accorde une subvention de base aux établissements universitaires. La formule des subventions de base a pour but d'assurer une certaine souplesse, compte tenu des imprévus qui

> caractérisent la recherche et de la nécessité de favoriser des initiatives de développement. Elles peuvent donc servir, non seulement au dépannage mais aussi à l'émergence de nouveux projets". [1]

Ces subventions sont exclusivement destinées aux universités. Et pourtant, le FCAC lui même a déjà identifié un besoin identique de subventions au "pré-démarrage" dans les collèges. Le besoin nous semble encore évident, d'autant que l'identification de postes réservés à la recherche ayant permis l'émergence de chercheurs, ceux-ci ont souvent besoin d'une aide de départ, une subvention, minime, au démarrage de projet. Il faudrait donc, selon nous, amender ce volet du plan, pour rendre ces subventions accessibles aux chercheurs des collèges. Cela aurait un effet d'incitation susceptible de ramener, selon des critères à définir, certains chercheurs à la recherche.

L'administration des programmes

Dans un autre ordre d'idées, le Fonds FCAC a toujours prôné l'importance du jugement par des "pairs" dans le milieu de la recherche. Cela nous a valu une participation au sein du comité-conseil; mais nous croyons que les collèges devraient être plus présents au sein des mécanismes d'administration des divers volets du plan de développement. Force nous est de constater que jusqu'à maintenant et encore pour les trois prochaines années, si la tendance n'est pas modifiée, nous avons été jugés et nos projets ont été administrés surtout par des "hors" pairs.

---

1. FCAC; Plan de développement 1985-1988. Propositions - Octobre 1983, p. 67

L'arrimage entre milieux de recherche et industrie

Le plan de développement du Fonds FCAC insiste énormément sur l'arrimage à établir entre milieux de recherche, universitaires surtout, et industries. Les cégeps sont, à peu de lignes près, absents et des analyses et des recommandations de développement. Or, c'est là ou la brévité des allusions nous dessert et nous désole. Cette ré-orientation plus "économique et sociale" que l'on veut imprimer, à grands frais, à la recherche universitaire, les cégeps, la vivent déjà, par la force des choses et celle de leur mission. La force des choses, c'est l'insertion de chaque cégep dans son milieu. C'est l'existence d'un cégep dans toutes les régions du Québec. La mission, c'est l'importance de la formation professionnelle de niveau technique dans le développement économique d'une région.

L'appartenance des cégeps à leur milieu local et régional est une constante de leur histoire. Par le biais des services aux adultes, par le développement de projets de recherche appliquée, ils se sont mis au diapason de leur région pour tenter d'en promouvoir le développement. Les exemples ne manquent pas; que ce soit La Pocatière et Technologie physique, St-Félicien et Milieu naturel ou Lionel Groulx et Ordinique. Cette accentuation du rôle des cégeps dans le développement technologique régional et la part importante qu'ils peuvent prendre dans la recherche vient d'être concrétisée par des décisions gouvernementales qui auraient pour effet de mettre en lumière la place stratégique des cégeps en matière de recherche. Ces décisions concernent d'une part l'implantation de centres spécialisés (6 pour l'instant, 6 autres bientôt) et d'autre part, l'adaptation des programmes et équipements de haute technique que permettent les subventions de la Caisse d'accroissement des compétences.

Sur ces deux éléments, qui sont en train de modifier le profil des services que peuvent rendre les cégeps en recherche, le document soumis par le Fonds FCAC reste muet. Compte tenu des enjeux, nous serons donc plus explicites.

Les Centres spécialisés

Les Centres spécialisés, que l'on implante actuellement, ont selon l'énoncé de politique gouvernementale qui a justifié leur existence, une mission qui s'articule autour de la formation (l'enseignement), de la recherche appliquée, de l'aide technique, de l'information et de l'animation. Leur mission de formation les amène à dispenser des activités de formation initiale, certes, mais surtout "diverses formes de perfectionnement destinées à la main d'oeuvre active"[1] de même que des activités de "formation des maîtres de l'enseignement professionnel".

> "Bien sûr, la formation des maîtres ne fait pas partie des responsabilités habituelles de l'enseignement collégial; cependant, on peut penser que la concentration d'équipements et de compétences amènera certains centres spécialisés à jouer un rôle actif dans la formation des enseignants..."[1].

La recherche appliquée constitue le principal créneau d'intervention des centres spécialisés.

> "Tout en affirmant la primauté de l'enseignement dans les activités d'un centre spécialisé, il faut reconnaître que cette fonction n'épuisera pas tout le potentiel scientifique que représente le regroupement de compétences diverses au sein de l'équipe professorale. La recherche constituera un des moyens propres à faire profiter davantage le milieu de ce capital de ressources polyvalentes, tout en permettant à ces dernières de se maintenir à jour et de se développer, et

1. DGEC: Les Centres spécialisés - orientations, mai 82, p. 25-26.

par là d'enrichir l'enseignement. Aussi devra-t-on retrouver dans tout centre spécialisé, des activités de recherche.

Sans écarter nécessairement tout projet de caractère fondamental, la recherche pratiquée dans les centres spécialisés s'orientera avant tout vers les applications techniques des découvertes scientifiques, en accordant une considération particulière aux besoins du milieu. On peut évoquer quelques-unes des formes que pourra prendre cette activité; elles ne couvrent évidemment pas tout l'éventail des possibilités. Tantôt le centre spécialisé s'associera à d'autres partenaires: entreprises, centres de recherche, universités, pour mener avec eux certains projets d'envergure; tantôt il exécutera des recherches commanditées par le secteur privé ou des organismes gouvernementaux, tels le Centre de recherche industrielle du Québec (C.R.I.Q.); tantôt il participera à la planification et à la supervision de la recherche, en identifiant des pistes prometteuses, en définissant des mandats, en assurant l'encadrement et l'évaluation des travaux."[1]

Comme complément naturel à cette vocation de recherche appliquée, l'aide technique constitue un autre volet des activités d'un centre spécialisé. Elle consiste à "mettre à la disposition des agents du milieu, l'éventail des compétences de centres pour des interventions à caractère plus ponctuel, qui auront toutes une dimension pédagogique et une valeur formatrice pour le client.

L'importance accordée à l'information et à l'animation a pour les centres spécialisés valeur de reconnaissance de leurs capacités de diffusion scientifique et de vulgarisation. Cela n'est pas sans importance, quand on le met en rapport avec les préoccupations de Fonds FCAC sur cet aspect précis de la diffusion scientifique.

---

1. DGEC: Les Centres spécialisés - orientations, mai 82, p. 27-28.

L'équipement de haute technologie

L'autre agent de développement du potentiel scientifique des collèges, c'est, dans une toute autre orientation, le gouvernement fédéral, par le biais des subventions de la Caisse d'accroissement des compétences.

Pour mémoire, rappelons qu'il s'agit d'une injection significative de capitaux qui permettent aux établissements qui en sont les bénéficiaires, d'adapter leurs équipements et leurs programmes aux exigences des changements technologiques et ce, en vue de la formation de la main d'oeuvre dans des secteurs jugés prioritaires. A l'heure actuelle, près de 30 millions ont été affectés à l'implantation ou à la modernisation d'équipements de haute technologie dans les collèges. Et ce n'est pas fini, du moins l'espérons-nous.

Ce n'est pas sans raison que nous rappelons ces faits. Loin de nous toute vantardise; nous sommes trop conscients de la nécessité de mettre toutes ressources en commun pour la promotion de la société québécoise. Mais il y a là une triple réalité dont il faudrait, nous semble-t-il, tenir compte dans un plan de développement, comme celui du FCAC. Premièrement, les cégeps sont inscrits dans leurs milieux régionaux, à la grandeur du Québec, leur potentiel de recherche appliquée est en phase de développement dans des centres d'excellence et enfin, ils ont accès à des subventions importantes au chapitre des équipements de haute technologie. Il y a là une trop belle convergence pour qu'on en fasse abstraction et il est temps de faire des gestes concrets, même au niveau du FCAC, pour reconnaître cela.

La collaboration collèges-universités-industries

Nous avons, à cet égard, des suggestions à faire, une fois prise en compte la capacité et l'importance stratégique des cégeps dans l'arrimage entre milieux de recherche et industries, il va sans dire. Ainsi, par exemple, on pourrait imaginer une meilleure collaboration entre universités et collèges, qui se traduirait par le fait que des universitaires puissent s'associer à des chercheurs collégiaux pour faire dans les collèges des expérimentations scientifiques, réalisant déjà, en partie, l'affirmation du fonds FCAC:

> "Il est urgent de créer un programme d'équipements majeurs permettant de doter les centres axés sur la recherche libre et les centres coopératifs (universitaires) d'instruments aptes à leur permettre de réaliser le virage technologique dans des conditions concurrentielles. Il est certain qu'une telle démarche devra être accompagnée de mesures visant une rationalisation de l'allocation des ressources humaines et financières consacrées à la recherche."[1]

Cela aurait l'avantage de multiplier le potentiel des centres spécialisés et des centres d'excellence, qui, au niveau collégial, sont voués d'abord à la formation. On y ajouterait, par l'apport complémentaire de recherches universitaires, le dépistage d'éventuels chercheurs, puisque le goût de la recherche se prend au cégep et que les aptitudes peuvent s'y développer, pour peu qu'elles soient encouragées. De plus, ces recherches conjointes ou complémentaires favoriseraient le perfectionnement des enseignants de niveau collégial et la formation des chercheurs de niveau universitaire.

---

1. FCAC, Plan de développement 1985-88, Propositions. Oct. '83, p. 70.

D'ailleurs, comme en fait foi la décision du Conseil des ministres du 22 juin 1983, sur l'établissement d'un Centre québécois pour la diffusion des techniques de la Production automatisée, "les établissements universitaires, les cégeps, les centres de recherche rpécialisés sont susceptibles d'implanter des laboratoires ou unités spécialisées répondant aux objectifs retenus suite à une concertation des universités, des cégeps et des industriels impliqués..."

Les collèges devraient donc, à notre avis, être inclus dans le projet de programme de soutien à la collaboration entre les établissements supérieurs et l'entreprise et ce, à titre de partenaires privilégiés, dans plusieurs domaines de haute technologie. Ils réalisent déjà quelques-uns des critères de base et ils sont prêts à se développer en ce sens. On notera à cet égard, le fait que toutes les demandes adressées au MEQ pour l'implantation d'un centre spécialisé, que toutes les demandes de subvention adressées à la C.A.C.P. s'appuyaient sur l'ancrage du collège dans son milieu et faisaient souvent état de l'appui des milieux industriels environnants.

La diffusion scientifique

Dans un autre ordre d'idées, les collèges pourraient jouer un rôle de premier plan dans la diffusion scientifique. On le sait, les chercheurs universitaires travaillent souvent en vase clos. Il est même difficile d'obtenir des informations sur la nature des projets ou des recherches en cours, ne serait-ce que pour s'y greffer et développer des projets conjoints. On conviendra que si l'information circule mal dans les milieux de recherche même, elle déborde rarement ce lieu et que les impacts

attendus ou obtenus sont rarement connus du public spécialisé ou du public en général. Il nous semble donc que dans bien des cas, des professeurs de niveau collégial pourraient servir de relais. Pédagogues avant tout, ils nous semblent préparés pour faire ce travail, qui n'est pourtant pas reconnu. La seule proposition du Fonds FCAC concernant la vulgarisation scientifique consiste à créer une collection de vulgarisation. Cela nous semble plutôt restreint et nous pensons qu'il faut s'assurer d'une information moins statique qui démocratise la recherche scientifique et technologique. Il faut donc se préoccuper des relais d'information et compter les professeurs et les chercheurs de collège parmi ceux-ci.

De cette manière pourrait être créé un véritable réseau de recherche susceptible d'assurer une meilleure convergence des activités, de créer la motivation à devenir chercheur et de susciter un véritable intérêt pour les transferts technologiques et les recherches scientifiques. Il faut en effet développer le potentiel scientifique actuel du Québec, mais s'assurer aussi de préparer la relève. Les collèges sont aptes à contribuer, pour peu qu'on les y aide, à l'atteinte de ces deux objectifs.

Quelques interrogations

En conclusion, nous ferons état d'interrogations qui dépassent peut-être le cadre du plan de développement du Fonds FCAC mais qui peuvent pourtant en conditionner les orientations.

C'est avec satisfaction mais aussi une certaine perplexité que nous assistons actuellement au foisonnement des centres d'expertise, d'excellence, de recherche, financés par les divers niveaux de gouvernement. Nous connaissons déjà les centres

spécialisés; le fonds FCAC propose la création de centres coopératifs... le ministère de la Science et technologie promet des centres de diffusion et de recherche.

Bref, s'il y a lieu de se réjouir, il y a aussi lieu de se préoccuper de préciser les complémentarités pour éviter les dédoublements. Non que nous ne soyions sensibles au fait que la multiplication des sites risque de favoriser le nombre des découvertes, mais nous croyons qu'il faut encourager au plus haut point la collaboration et la concertation des milieux de recherche en vue d'en assurer la complémentarité. Cela, des organismes subventionnaires comme le Fonds FCAC peuvent s'en assurer. Nous croyons que c'est dans ce domaine avant tout autre, que doit se réaliser le grand principe de synergie qui sous-tend les propositions du Fonds FCAC dans son plan de développement.

Quelques amendements

En ce qui concerne les propositions précises que formule le fonds FCAC, nous n'en commenterons que deux, réclamant d'abord des précisions relativement à la proposition 3.6 dont la teneur, en page 85, nous semble un peu différente des idées qui l'ont inspirées. En tout état de cause, nous souhaiterions comprendre de quel fonds de soutien il s'agit et quel rôle exact, dans le domaine des centres spécialisés, le Fonds FCAC voudrait y jouer.

Quant à la proposition 1.3 qui fait état de la prolongation de la phase expérimentale du programme A.C.S.A.I.R., nous souhaiterions que l'on s'assure de la congruence de cette durée avec celle du plan qui nous est proposé. En d'autres termes, il faudrait que la durée de cette phase expérimentale soit portée de 3 à 6 ans.